

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Sur convocation en date du 21 mars 2019, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 28 mars 2019 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Absent excusé : M. DOMANGE Franck (pouvoir à M. SCHMIT Philippe)

Secrétaire de séance : M. PANIER Olivier

I. POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire a :

- ◆ Demandé une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI pour les travaux de voirie 2019
- ◆ Demandé une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre du F.D.I. pour les travaux d'enfouissement de réseaux 2019
- ◆ Demandé une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre du F.D.I. pour les travaux d'éclairage public par points lumineux solaires sur la commune de Vieuvicq en 2019
- ◆ Demandé une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre du F.D.I. pour les travaux de réhabilitation d'A.N.C.
- ◆ Demandé une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre des travaux pour le futur siège de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
- ◆ Demandé une subvention auprès de la CAF d'Eure-et-Loir dans le cadre des travaux pour l'ALSH de Bailleau-le-Pin
- ◆ Demandé une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire pour les travaux du futur siège de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche sur la partie énergie
- ◆ Demandé une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le comblement d'un forage de la commune « Les Châtelliers-Notre-Dame » et la sécurisation d'un forage
- ◆ Autorisé le Président à signer le marché à intervenir concernant une prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion d'eau potable 2019
- ◆ Autorisé le Président à signer le marché à intervenir concernant une prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement de réseaux sur la commune de Saint-Luperce
- ◆ Pris une délibération engageant à la réalisation des travaux sous charte qualité des réseaux d'eau potable
- ◆ Voté la durée des amortissements relatifs aux immobilisations du budget annexe « SPANC »
- ◆ Signé un devis auprès de CB Economie pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction de l'Hôtel d'Entreprise à Illiers-Combray
- ◆ Apporté un fonds de concours au profit de la commune de Montigny-le-Charitif concernant les travaux sur le dernier commerce de la commune
- ◆ Validé un devis pour une prestation de Maîtrise d'œuvre pour le projet des « itinéraires proustiens auprès de l'entreprise « I déclic »
- ◆ Validé une convention avec l'ADRT : pour un accompagnement en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet des « itinéraires proustiens »
- ◆ Signé une convention de partenariat avec Chartres Métropole pour la prise en charge d'élèves en direction du collège de Courville-sur-Eure
- ◆ Constitué des Groupements de commande pour les marchés de Transport Scolaire et conventionnement
- ◆ Signé une convention de délégation de compétence relative à l'organisation de transports scolaires avec la Région Centre Val de Loire suite à la dissolution du SITECI
- ◆ Validé de dossiers communaux relatifs à la thématique « biodiversité » dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale sur les communes de Bailleau-le-Pin et de Chuisnes

II. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018 BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du budget de l'eau comme suit avec les reports N-1

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| <u>Section fonctionnement</u> | Recettes | 141 149.87 € |
| | Dépenses | 139 327.41 € |
| | Excédent | 1 822.46 € |
| <u>Section d'investissement</u> | Recettes | 23 739.16 € |
| | Dépenses | 4 910.40 € |
| | Excédent | 18 828.76 € |
| | EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | 20 651.22 € |

Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance, laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville-sur-Eure, lequel est conforme au compte administratif. Les comptes administratifs et de gestion 2018 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents

III. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2018

La somme de 1 822.46 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2019 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2018

La somme de 18 828.76 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2019 au compte 001.

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2019, service de l'eau, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

| | |
|---|---------------------|
| <u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u> | 71 000.00 € |
| <u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u> | 127 000.00 € |

V. PARTICIPATION BUDGET EAU

Monsieur Le Maire propose que le budget de l'eau participe aux frais de personnel pour un montant de 7 000.00 €, aux frais informatiques pour un montant de 600.00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ces propositions.

VI. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du budget de l'eau comme suit avec les reports N-1

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| <u>Section fonctionnement</u> | Recettes | 863 358.51 € |
| | Dépenses | 164 834.38 € |
| | Excédent | 698 524.13 € |
| <u>Section d'investissement</u> | Recettes | 290 107.90 € |
| | Dépenses | 360 886.43 € |
| | Déficit | 70 778.53 € |
| | EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | 627 745.60 € |

Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance, laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville-sur-Eure, lequel est conforme au compte administratif. Les comptes administratifs et de gestion 2018 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

VII. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2018

La somme de 627 524.13 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2019 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2018

La somme de 71 000.00 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2019 au compte 1068 correspondant à l'excédent d'investissement de l'exercice 2018.

La somme de 70 778.53 € est affectée en dépenses d'investissement et sera inscrite au BP 2019 au compte 001 correspondant au déficit d'investissement de l'exercice 2018.

VIII. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués aux taxes locales, depuis l'année 2001 :

| | |
|------------------------|----------|
| TAXE D'HABITATION | 10,05 % |
| TAXE FONCIÈRE BÂTI | 17 ,45 % |
| TAXE FONCIÈRE NON BÂTI | 44,14 % |

Considérant les charges du budget 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2019.

IX. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle les principaux travaux en investissement qui seront effectués cette année pour un montant d'environ 500 000.00 € avec malgré tout un équilibre du budget qui se fait encore facilement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2019, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

| | |
|---|---------------------|
| <u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u> | 924 000.00 € |
| <u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u> | 938 600.00 € |

X. SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS

Monsieur Le Maire informe que le nombre d'adhérents de l'Amicale des Anciens en 2019 est de 21. Monsieur Le Maire propose de reconduire le prix de la subvention de 25.00 € par adhérent.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents, la subvention à 25.00 € par adhérent à l'Amicale des Anciens pour l'année 2019.

XI. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme versée de 130 € à Madame VILLETTE Agnès, pour le gardiennage de l'église de l'année 2019.

XII. INDEMNITE BIBLIOTHECAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 900,00 € d'indemnités aux bénévoles de la bibliothèque pour l'année 2019 au prorata du temps de présence de chacun.

Monsieur Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour

XIII. RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la Société SEGILOG se termine le 30 avril 2019, puis il présente au Conseil Municipal le nouveau contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services établi par la société SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2022 ;

Ce contrat concerne la mise à disposition des logiciels (logiciels comptabilité, urbanisme, élections, paye, Etat Civil...) ainsi que la maintenance des logiciels, la formation et l'assistance.

La rémunération de cette prestation s'élève à 1 650,00 € HT par an soit 4 950,00 € pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents mandate Monsieur le Maire afin de signer le contrat.

XIV. CONTRAT DEGAS PAYSAGE

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des espaces verts est assuré par l'entreprise DEGAS. Le contrat venant à expiration, il y a lieu de se prononcer sur sa reconduction pour un devis d'un montant de 4 050,00 € HT couvrant la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le renouvellement du contrat de prestation pour l'entretien des espaces verts pour un montant annuel de 4 050,00 € HT et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à son exécution.

XV. QUESTIONS DIVERSES

1. Réception des travaux rue de la Bonnetterie : il y a 2 réserves à ce jour, il y a en effet, encore une réparation de maçonnerie à effectuer devant le domicile de Corine MARCHAL, et le démontage des poteaux de France Télécom n'est pas terminé au bout de la rue de la Bonnetterie. Monsieur Le Maire indique qu'il faudrait solliciter les services de Territoire d'Energie afin d'étendre le réseau d'éclairage public rue de la Bonnetterie. En effet, nous avons omis de positionner un ou deux candélabres en amont du projet d'enfouissement.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette extension de réseau d'éclairage public et mandate Monsieur Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce projet.
2. Demande d'enfouissement des réseaux : Territoire Energie n'ayant pas assez de demande, prolonge le délai pour déposer les dossiers de demande de travaux 2020. Monsieur Le Maire propose de faire une demande pour le hameau des Rigaudières. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le projet d'enfouissement des réseaux et la création d'un réseau d'éclairage public sur le hameau des Rigaudières et mandate Monsieur Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce projet
3. Subvention des sablières du Thieulin : Monsieur Le Maire indique avoir eu un contact avec Jean Fulchiron qui lui propose, comme tous les ans, de faire une demande de subvention au profit des associations locales. Pour information, Jean Fulchiron, depuis le 1^{er} janvier, n'est plus responsable de l'ensemble des sablières. C'est Monsieur Franck Evanno qui a repris
4. Eoliennes : Monsieur Le Maire indique vouloir préciser un certain nombre de points concernant le projet éolien et notamment après la réunion qui s'est tenue la veille à Fruncé. Il rappelle comment s'est déroulé la construction de ce projet, lorsqu'il a abordé ce sujet en conseil municipal du Thieulin cela faisait suite à une prise de décision du conseil municipal de Fruncé qui avait décidé à l'unanimité de porter le projet. A partir du moment où la commune de Fruncé a accepté le projet, l'instruction de celui-ci se fera que ça aboutisse ou pas. Monsieur Le Maire indique que la commune du Thieulin avait tout intérêt à y être associé afin de peser sur les orientations d'implantation. Aujourd'hui il est prévu l'implantation de 5 éoliennes dont 1 sur le Thieulin (au bout de la Grande Prévenchères à 100 mètres de la commune de Fruncé). Il indique

que Madame la Préfète va émettre un avis défavorable lorsque le projet sera déposé. Ce projet risque de ne pas aboutir car il y a une directive paysagère qui va sortir et qui devrait révéler que notre commune devrait être sujette au cône de vue de la cathédrale de Chartres. Il indique avoir été contacté par un autre opérateur « EDF renouvelables » qui souhaiterait également réfléchir à un projet sur Chuisnes.

Tour de table :

Alain RIGUET indique que suite à la réunion avec l'équipe qui va effectuer les travaux à la Chapelle, il leur a demandé s'il était possible de réparer le branchement d'eau potable devant chez Monsieur VILLETTE, l'entreprise a accepté

Corine MARCHAL indique que suite à la cessation d'activité de l'association les Sauterelles thieulinoise, le comité des fêtes va reprendre l'organisation de la brocante. Celle-ci se tiendra le dimanche 19 mai 2019.

Le Maire,

M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,

M. PANIER Olivier

Les membres du conseil,

M. PAFFRATH Éric

Mme HALLOUIN Elisabeth

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

Mme MARTIN Nadine

Mme BARTHET Carole

M. CHRETIEN Luc

M. RIGUET Alain